|  |  |
| --- | --- |
|  | **CONTRAT D’ACHAT** |
|  | **Service –** |
|  | **Numéro : 2017-MR-020-16SSE0C180-CONTRAT-SERVICE-MOE** |
|  | |
|  | **OBJET du contrat :**  Dans le cadre du Projet de Modernisation et d’extension des capacités de la Protection Civile en Côte d’Ivoire  Réalisation d’études, Appui à la supervision et à l’encadrement des compléments de travaux financés par l’Union Européenne dans 8 Centres de secours d’Urgence situés sur le territoire de la République de Côte d’Ivoire |
| |  | | --- | | **Date de notification:** |     Le présent contrat est soumis à l’Ordonnance 2015-899 relative aux marchés publics, promulguée par le Président de la République française le 23 juillet 2015 et de son Décret d’application n°2016-360 du 25 mars 2016.  Il est passé par procédure adaptée en application de l’article 27 du décret 2016-360. | |

**Entre :**

**Expertise France**

73, rue de Vaugirard, 75006 PARIS, France

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) immatriculé sous les numéros suivants :

* Raison social : Agence Française d’Expertise Technique Internationale (AFETI)
* N° SIRET: 808 734 792 00027
* N° de TVA intra-communautaire : FR36 808734792

Représentée par Mr Sébastien MOSNERON-DUPIN, Directeur Général,

**D’une part,**

**Et :**

**Indiquer ici le nom de l’entreprise contractante**

(Ci-après dénommé le « contractant »)

* Numéro d’immatriculation au registre du commerce et des sociétés :
* N° de TVA intra-communautaire (le cas échéant) :

Représenté par

**D’autre part,**

Ci-après dénommés individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties »,

**Il a été préalablement exposé ce qui suit :**

Dans le cadre du projet Européen de modernisation et d’extension des capacités de la protection Civile en République de Côte d’Ivoire *ou* ci-après dénommé le « contrat principal » signé le *à Abidjan le 9 décembre 2016* entre la Délégation de L’Union Européenne en Côte d’Ivoire et Expertise France, portant sur « *la modernisation et l’extension des capacités de la protection civile en Côte d’Ivoire* », EXPERTISE FRANCE demande au contractant qui l’accepte, de réaliser au titre du présent Contrat les prestations décrites dans l’annexe technique jointe « Cahier des charges ».

**En foi de quoi, il a été convenu ce qui suit :**

TABLE DES MATIERES

[ARTICLE 1 : Objet du contrat 6](#_Toc492477521)

[ARTICLE 2 : Documents contractuels 6](#_Toc492477522)

[ARTICLE 3 : Caractéristiques générales du contrat 7](#_Toc492477523)

[Décomposition du contrat 7](#_Toc492477524)

[Durée de validité du contrat 7](#_Toc492477525)

[Déclenchement et délai d’exécution des prestations 7](#_Toc492477526)

[ARTICLE 4 : Dispositions financières 9](#_Toc492477527)

[Montant du contrat 9](#_Toc492477528)

[Forme des prix 9](#_Toc492477529)

[Avance 9](#_Toc492477530)

[Modalités de paiement 9](#_Toc492477531)

[Délais de paiement et intérêts moratoires 10](#_Toc492477532)

[Présentation des demandes de paiement 10](#_Toc492477533)

[Virement bancaire 10](#_Toc492477534)

[Taxe sur la valeur ajoutée 11](#_Toc492477535)

[Impôts et taxes 11](#_Toc492477536)

[ARTICLE 5 : operations de verification et d’admission 11](#_Toc492477537)

[Opérations de vérification 11](#_Toc492477538)

[Admission des prestations 11](#_Toc492477539)

[ARTICLE 6 : Modalités spécifiques d’exécution 11](#_Toc492477540)

[Description des livrables 11](#_Toc492477541)

[Collaborateurs en charge de l’exécution des prestations 12](#_Toc492477542)

[Lieu d’exécution 12](#_Toc492477543)

[Langue du contrat 12](#_Toc492477544)

[Engagement du contractant 12](#_Toc492477545)

[Confidentialité 13](#_Toc492477546)

[Fournitures documents 13](#_Toc492477547)

[Assurance 13](#_Toc492477548)

[Communication 13](#_Toc492477549)

[ARTICLE 7 : pénalités 14](#_Toc492477550)

[Pénalités sur livrables documentaires périodiques 14](#_Toc492477551)

[Pénalités sur remise d’un livrable final 14](#_Toc492477552)

[ARTICLE 8 : Règlement des litiges - DROIT Français APPLICABLE 14](#_Toc492477553)

[ARTICLE 9 : Resiliation du contrat 14](#_Toc492477554)

[Modalités générales de résiliation 14](#_Toc492477555)

[Résiliation du contrat en cas d’indisponibilité du collaborateur désigné 14](#_Toc492477556)

[ARTICLE 10 : Derogation au CCAG 14](#_Toc492477557)

[ARTICLE 11 : Dispositions finales 15](#_Toc492477558)

[Déclaration 15](#_Toc492477559)

[ANNEXES 17](#_Toc492477560)

[ANNEXE 1 17](#_Toc492477561)

[CLAUSES TECHNIQUES 17](#_Toc492477562)

[Préparation et cadrage des chantiers d’infrastructures 18](#_Toc492477563)

[Mise en œuvre du volet « infrastructures » 18](#_Toc492477564)

[Contrôle de qualité 19](#_Toc492477565)

[Suivi et Reporting 19](#_Toc492477566)

[Liste des centres de Secours : 20](#_Toc492477567)

[Travaux prévisionnels envisagés pour chaque centre de secours d’urgence(CSU), par ordre de priorité : 20](#_Toc492477568)

[Budget global maximum à respecter 20](#_Toc492477569)

[Etude de l’ouvrage et des plans : 21](#_Toc492477570)

[Méthodologie 21](#_Toc492477571)

[Mission de Contrôle et de surveillance des travaux 22](#_Toc492477572)

[Les tâches suivantes font également partie des prestations du Maître d’œuvre : 22](#_Toc492477573)

[Période de garantie : 22](#_Toc492477574)

[Durée : 24](#_Toc492477575)

[Documents et livrables à réaliser par la Maîtrise d’œuvre : 25](#_Toc492477576)

[Visite préalable : 25](#_Toc492477577)

[ANNEXES 2 26](#_Toc492477578)

[Modèle d’attestation de Visite de Chantier 26](#_Toc492477579)

[ANNEXES 3 27](#_Toc492477580)

[Modèle de Bordereau des prix 27](#_Toc492477581)

[ANNEXES 4 28](#_Toc492477582)

[PLANNING PREVISIONNEL 28](#_Toc492477583)

[ANNEXES 5 29](#_Toc492477584)

[Organisation & Méthodologie 29](#_Toc492477585)

[ANNEXES 6 31](#_Toc492477586)

[COLLABORATEURS PRINCIPAUX 31](#_Toc492477587)

[Curriculum vitae 32](#_Toc492477588)

1. **Objet du contrat**

Le présent contrat (ci-après dénommé le « Contrat ») a pour objet « la réalisation d’études, l’appui à la supervision et à l’encadrement des compléments de travaux financés par l’Union Européenne dans 8 Centres de secours d’Urgence situés sur le territoire de la République de Côte d’Ivoire »

1. **Documents contractuels**

Le présent Contrat est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

* Le présent document, et ses annexes :
* Annexe 1 ci-jointe : Cahier des charges techniques ;
* Annexe 2 ci-jointe : attestation de visite de chantier
* Annexe 3 : bordereaux de prix
* Annexe 4 : Planning prévisionnel
* Annexe 5 : organisation et méthodologie
* Annexe 6 : liste des collaborateurs principaux
* L’offre du contractant du XX/XX/XXXX

Ces documents constituent l’intégralité de l’accord entre les Parties se rapportant à au présent Contrat. Ils annulent et remplacent la totalité des communications, démarches, accords, engagements, garanties ou arrangements, se rapportant à son objet et faits, oralement ou par écrit, par une Partie ou en son nom, à l’autre Partie, qui seraient intervenus avant sa date de notification. Ces documents sont reconnus par les Parties comme l’exposé unique et complet des termes de leur accord.

Toute modification du Contrat ou toute renonciation à un droit résultant du Contrat devra faire l'objet d'un avenant régulièrement signé par un représentant dûment habilité de chaque Partie.

1. **Caractéristiques générales du contrat**

## Décomposition du contrat

Le Contrat est composé de postes suivants, à prix forfaitaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Postes** | **Désignation** | **PRIX HT** |
| 1 | APS | Prix Forfaitaire |
| 2 | APD | Prix Forfaitaire |
| 3 | DAO | Prix Forfaitaire |
| 3 | Contrôle et suivi travaux mois 01 | Prix Forfaitaire |
| 5 | Contrôle et suivi travaux mois 02 | Prix Forfaitaire |
| 6 | Contrôle et suivi travaux mois 03 | Prix Forfaitaire |
| 7 | Contrôle et suivi travaux mois 04 | Prix Forfaitaire |
| 8 | Contrôle et suivi travaux mois 05 | Prix Forfaitaire |
| 9 | Contrôle et suivi travaux mois 06 | Prix Forfaitaire |
| 10 | Approbation du rapport de réception provisoire | Prix Forfaitaire |
| 11 | Approbation du rapport de réception définitif | Prix Forfaitaire |
| **12** | **TOTAL HT** |  |

**Il est précisé aux soumissionnaires que le montant global forfaitaire ne pourra excéder 60 000 € HT**

## Durée de validité du contrat

La durée de validité du Contrat est de 14 mois à compter de sa date de notification.

Le Contrat prendra fin après parfaite et totale exécution des prestations du Contractant et extinction des droits et obligations de chaque partie découlant du Contrat

## Déclenchement et délai d’exécution des prestations

Le délai d’exécution des prestations du présent Contrat / postes est fixé à XX jours à compte de la date de notification / date fixée dans l’ordre de service de déclenchement.

Si tout ou partie des prestations ne sont pas réalisées dans les délais prévus, le CONTRACTANT devra immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour rattraper le retard sans pouvoir prétendre à une quelconque rémunération à ce titre.

1. **Dispositions financières**

## Montant du contrat

Le montant global forfaitaire ne pourra dépasser 60 000 € HT

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Désignation** | **Avancement** | **Prix HT** |
| 1 | APS Validé | 15% |  |
| 2 | APD Validé | 5% |  |
| 3 | DAO Validé | 5% |  |
| 3 | Contrôle et suivi travaux mois 01 | 10% |  |
| 5 | Contrôle et suivi travaux mois 02 | 10% |  |
| 6 | Contrôle et suivi travaux mois 03 | 10% |  |
| 7 | Contrôle et suivi travaux mois 04 | 10% |  |
| 8 | Contrôle et suivi travaux mois 05 | 10% |  |
| 9 | Contrôle et suivi travaux mois 06 | 10% |  |
| 10 | Approbation du rapport de réception provisoire | 10% |  |
| 11 | Approbation du rapport de réception définitif | 5% |  |
| **12** | **TOTAL HT** | **100%** |  |

## Forme des prix

Les prix sont fermes et non-actualisables et hors taxes.

## Avance

Aucune avance ne sera accordée.

## Modalités de paiement

Les paiements intermédiaires auront lieu à la fin de chaque phase, dans l’ordre suivant, :

* APS validé : 15% selon le calendrier prévisionnel proposé par le soumissionnaire retenu
* APD validé : 5%
* CCTP validé : 5 %
* Rapport mensuel technique et financier validé : 60 %
* Réception provisoire validé :10 %
* Réception définitive validé : 5 %

.

## Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement est toujours fait au nom de l’émetteur de la facture ou de la demande de remboursement des frais.

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du Contrat est fixé à trente (30) jours maximums à compter de la date de réception de la facture complète, comprenant toutes les pièces justificatives ou de la date d’admission des prestations si celle-ci est postérieure. Toute pièce manquante empêchera les paiements.

En cas de dépassement de ce délai de paiement, Expertise France versera au Contractant des intérêts moratoires, dans les conditions fixées par le Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les Contrats de la commande publique. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Le montant de l’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à quarante (40) euros et sera versée systématiquement *en sus* des intérêts moratoires. Les intérêts d'un montant inférieur à 40€ ne seront pas mandatés.

## Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au Contrat seront établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales (numéro d’immatriculation au registre des sociétés), les indications suivantes :

* Les noms et adresses du créancier,
* Le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé ci-dessus (joindre un RIB),
* Le numéro et la date du CONTRAT, ainsi que le cas échéant la date et le numéro du service exécuté,
* La décomposition du montant facturé conformément aux catégories de dépenses prévues dans le cadre du Contrat,
* Le montant hors taxes et le montant toutes taxes comprises des prestations et fournitures facturées,
* Le taux et le montant de la T.V.A, non facturée
* Numéro et date de la facture.

Les factures de solde (paiement partiel définitif) seront accompagnées de la copie de la décision de réception des prestations.

Par dérogation à l’article 11 du CCAG FCS, les factures sont à expédier à l'attention de **Madame Elisabeth CHOURAKI**

EXPERTISE FRANCE

Adresse de facturation : 73, Rue de Vaugirard, 75006 PARIS, FRANCE

Toute pièce manquante empêchera les paiements.

## Virement bancaire

Le paiement des prestations facturées sera effectué sur le compte bancaire, au nom du contractant, aux coordonnées bancaires ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Code banque | Code Guichet | N° Compte/clé |
| XXXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXXXXXXX |

IBAN : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

BIC : XXXXXXXX

Le paiement est toujours fait au nom de l’émetteur de la facture ou de la demande de remboursement des frais.

## Taxe sur la valeur ajoutée

Le Contractant devra indiquer le taux de TVA applicable à l’opération ou le cas échéant le bénéfice d’une exonération en mentionnant sur la facture les dispositions des règles en matière fiscale qui s’appliquent dans son pays d’établissement ou celles de la directive 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

En vertu de l’annexe de l’article 31 de l’annexe IV de l’accord de Cotonou du 23 Juin 2000, révisé à Luxembourg le 25 Juin 2005, révisé à Ouagadougou le 22 Juin 2010. Expertise France est exonéré de la TVA dans le cadre du présent marché.

Le Contractant qui bénéficie de la franchise en base devra mentionner sur les factures « TVA non applicable, selon les règles qui lui sont applicables.

## Impôts et taxes

Le Contractant supportera directement la charge de tous les impôts, droits et taxes de quelque nature qu’ils soient, qui pourraient lui être réclamés au titre du présent Contrat, tant dans le pays de son siège social que dans celui ou ceux d’exécution des prestations.

1. **operations de verification et d’admission**

## Opérations de vérification

Les opérations de vérification des prestations e seront effectuées conformément au chapitre 5 du CCAG-FCS. Par dérogation à l’article 23 du CCAG-FCS, les opérations de vérification seront effectuées par :

* La Chargée de projet, Madame Elisabeth CHOURAKI

## Admission des prestations

Par dérogation à l’article 25 du CCAG-FCS, les décisions d’admission des prestations pourront être prononcées par :

* Madame Elisabeth CHOURAKI

L'absence de réponse du pouvoir adjudicateur ne vaut pas réception tacite des prestations et des fournitures.

1. **Modalités spécifiques d’exécution**

## Description des livrables

Chaque centre de secours d’urgence aura :  
- Un CCTP travaux par CSU  
- Un CCTP éclairage solaire pour les 8 CSU.

* APS : 20 jours après l’ordre de démarrage
* APD : 5 jours après validation APS
* CCTP : 5 jours après validation APD
* Rapport sur l’avancement des travaux : toutes les 2 semaines
* Rapport mensuel technique et financier sur une durée globale maximale travaux de 6 mois, plus réception provisoire, et la réception définitive 12 mois plus tard

Chaque étape sera validée par l’expert infrastructure d’Expertise France

Un cahier de chantier sera tenu et à disposition sur chaque site de travaux

## Collaborateurs en charge de l’exécution des prestations

Les prestations doivent être assurées par un (ou plusieurs) collaborateur(s) désigné(s) dont le CV est annexé au présent Contrat.

En conséquence, le contractant ne pourra substituer un collaborateur désigné par un autre, sur la mise en œuvre des prestations qui lui était attribuée sans l’accord préalable écrit d’EXPERTISE FRANCE.

## Lieu d’exécution

Les prestations seront exécutées en Côte d’Ivoire, dans les localités suivantes :

* **ABOISSO**:
* **AGBOVILLE** :
* **BONDOUKOU**
* **DIMBOKRO**
* **MAN** :
* **SASSANDRA** :
* **DALOA** :
* **MANKONO** :

.

## Langue du contrat

Le présent document est établi en langue française, qui sera la langue faisant foi pour tout ce qui concerne la signification ou l’interprétation du Contrat.

## Engagement du contractant

Dans le cadre de l’exécution du Contrat, le contractant s’engage à :

* Réaliser les prestations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées ;
* Utiliser des techniques modernes appropriées et procédés sûrs et efficaces ;

Si les moyens mis en œuvre par le contractant ne sont pas adaptés à la réalisation des prestations, EXPERTISE FRANCE sera en droit d’en demander la modification.

Le contractant s’engage à :

* Se conformer au cahier des charges ;
* Signaler immédiatement à EXPERTISE FRANCE par écrit toute communication ou instruction relative aux prestations qui lui parviendrait du Client ou d’un tiers, et à ne se conformer à ladite communication ou instruction qu’après entretien avec EXPERTISE FRANCE et avoir reçu son accord écrit ;
* Signaler toute difficulté, de quelque nature que ce soit, qu’il serait susceptible de rencontrer dans l’exécution des obligations qui lui incombent au titre du Contrat ;
* Respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays où sont réalisées les prestations et observer une attitude et un comportement à l’égard des tiers conformes aux intérêts d’EXPERTISE FRANCE, de sorte qu’EXPERTISE FRANCE ne soit pas mise en cause à cet égard ni par le Client, ni par tout autre interlocuteur désigné par ce dernier ;
* Protéger au mieux les intérêts d’EXPERTISE FRANCE vis-à-vis du Client ;
* Se comporter en conseiller loyal vis-à-vis d’EXPERTISE FRANCE ;
* Se présenter vis-à-vis du Client, des partenaires et des autorités locales comme contractant missionné par EXPERTISE FRANCE.

## Confidentialité

Le contractant tiendra pour privé et confidentiel tous les documents et informations reçus ou portés à leur connaissance dans le cadre du Projet. Ils ne les utiliseront pas à d’autres fins que l’exécution du Contrat.

Le contractant ne pourra, sauf dans la mesure nécessaire aux fins de la réalisation des prestations, divulguer aucun élément du Contrat sans le consentement écrit préalable de l’autre partie.

## Fournitures documents

EXPERTISE FRANCE veillera à ce que le contractant dispose en temps utile des documents (décrit ci-dessous) nécessaires à la réalisation des prestations :

* Cahier des charges du contrat principal

## Assurance

Le Contractant souscrit et maintient à ses frais les polices d’assurance en matière de responsabilité civile et professionnelle couvrant les dommages corporels, matériels et/ou immatériels qui pourraient découler de l’exécution des prestations.

Le Contractant souscrira et maintiendra à ses frais les polices d’assurance couvrant sa responsabilité en matière de maladie ou d’accident du travail survenant à ses agents affectés à la réalisation des prestations.

Il fournit la preuve de tout ce qui précède à EXPERTISE FRANCE (attestation d’assurance).

## Communication

Tout avis ou communication entre les Parties qui interviendra au titre du contrat devra se faire sous forme écrite, soit par échange de courriers électroniques soit par lettre recommandée avec accusé de réception, et sera réputé valablement fait à compter de sa réception par le destinataire.

Toute la correspondance devra être adressée, tous frais de port payés, aux adresses suivantes :

Pour EXPERTISE FRANCE :

Chef du projet

Adresse

Pour le contractant :

XXXXXXX

Chaque Partie pourra modifier à tout moment son adresse en informant par écrit l’autre Partie de ce changement.

1. **pénalités**

## Pénalités sur livrables documentaires périodiques

Par dérogation à l’article 14 du CCAG, les pénalités sont fixées forfaitairement à 50€ net par jour de retard de remise des livrables périodiques attendus désigné à l’article 6 « description des livrables » du présent Contrat.

## Pénalités sur remise d’un livrable final

Par dérogation à l’article 14 du CCAG, les pénalités sont fixées forfaitairement à 100€ net par jour de retard de remise des livrables finaux attendus désigné à l’article 6 « tableau des livrables » du présent Contrat

1. **Règlement des litiges - DROIT Français APPLICABLE**

Tout différend entre les Parties relatif à l’existence, la validité, l’interprétation, l’exécution et la résiliation du Contrat (ou de l’une quelconque de ses clauses) que les Parties ne pourraient pas résoudre amiablement dans les trente jours de la notification du différend par la Partie demanderesse à l’autre Partie, sera soumis au jugement du Tribunal Administratif de Paris.

Le droit applicable au présent Contrat est le droit français.

1. **Resiliation du contrat**

## Modalités générales de résiliation

Le présent contrat est soumis aux clauses de résiliation telle que définies aux articles 29 à 36 du CCAG.

En cas de résiliation anticipée, le contractant devra restituer immédiatement à EXPERTISE FRANCE l’ensemble des documents qui lui auront été confiés dans le cadre de l’exécution du présent contrat.

## Résiliation du contrat en cas d’indisponibilité du collaborateur désigné

En cas d’indisponibilité d’un collaborateur désigné, le contractant en doit informer Expertise France sous 3 jours et proposer sous 14 jours au plus tard, le CV d’un collaborateur remplaçant de compétence au moins égale. Si ces conditions de remplacement ne sont pas respectées, EXPERTISE FRANCE pourra résilier le contrat pour faute du contractant.

En toute hypothèse, si un collaborateur désigné reste indisponible sur une durée cumulée de 2 semaines sans trouver de remplaçant satisfaisant, EXPERTISE FRANCE pourra résilier de plein droit le contrat.

La résiliation en cas d’indisponibilité d’un collaborateur désigné n’ouvrira droit à aucune sorte d’indemnité au profit du contractant.

1. **Derogation au CCAG**

Les articles suivants du présent document dérogent au CCAG-FCS ;

* Article 4 présentation des demandes de paiement déroge aux dispositions de l’article 11 du CCAG ;
* Article 5 déroge aux dispositions de l’article 23 et 15 du CCAG ;
* Article 7 déroge aux dispositions de l’article 14 du CCAG ;

1. **Dispositions finales**

## Déclaration

Le Contractant déclare sous peine de résiliation de plein droit du Contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles il intervient ne tombe sous le coup des interdictions découlant de l'article 45 et 48 de l’ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

Le Contractant déclare que les engagements pris dans le cadre du présent Contrat ne le place pas en position de conflit d’intérêt pouvant notamment avoir un impact sur l’exécution du Contrat.

Le Contractant déclare n’avoir commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du Projet au détriment du Bénéficiaire et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra.

Le Contractant déclare que la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné lieu et ne donnera pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 3I octobre 2003

Le Contractant accepte le cas échéant la notification du Contrat, selon les procédés habituellement en cours, sous forme dématérialisée.

**Fait en un seul original,**

POUR LE CONTRACTANT :

A.....………....….., le...…….....20....

Mention manuscrite "Lu et approuvé" :

Signature[[1]](#footnote-1) :

Nom :  
Prénom

POUR EXPERTISE FRANCE (pouvoir adjudicateur) :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A.....………....….., le...…….....20....

Signature[[2]](#footnote-2) :

Nom :  
Prénom

# ANNEXES

# ANNEXE 1

# CLAUSES TECHNIQUES

**INTRODUCTION**

Cette procédure adaptée se situe dans le cadre du Projet Européen de modernisation et d’extension des capacités de la Protection civile, en République de Côte d’Ivoire, mis œuvre par l’Agence Française d’Expertise Technique Internationale, Expertise France(AFETI).

1. L’objectif est de mieux gérer les crises et d’accroître la protection de la population face à leur vulnérabilité en termes de risques humains, technologiques et naturels non maitrisés.A l’issue de ce projet, la République de Côte d’Ivoire disposera d’un corps de sapeurs-pompiers équipé et formé, capable de se projeter sur l’ensemble du territoire afin de répondre efficacement à ses missions de protection de la population. Les activités de ce projet répondent à 4 objectifs spécifiques :

* Renforcer le niveau de formation des agents de protection civile et favoriser le pyramidage du corps des sapeurs-pompiers civils ;
* Augmenter les moyens en équipements et en infrastructures du corps de sapeurs-pompiers civils ;
* Confirmer l’Office National de la Protection Civile (ONPC) dans son rôle de commandement et de gestionnaire de crise à travers les équipements et la formation ;
* Renforcer les capacités de gestion des ressources humaines, de gestion administrative et financière des structures et équipements, de coordination et de formation de l’ONPC.

Contexte :

* Cet appel d’offres concerne la réalisation d’études, l’appui à la supervision et à l’encadrement des compléments de travaux non compris dans les contrats de travaux conclus par les conseils régionaux des huit centres de secours d’urgence(CSU), de la République de Côte d’Ivoire.

Instruction aux Soumissionnaires

La soumission à cet appel d’offres vaut acceptation des conditions générales du présent appel d’offres. Le soumissionnaire s’engage à renoncer à ses conditions générales et particulières.

L’offre lie le soumissionnaire pendant toute la durée du marché, s’il il lui est attribué.

Les frais relatifs à la soumission sont à charge des candidats.

Les consortium doté d’une personnalité légale ou le consortium de fait peuvent soumissionner dans le cadre du présent appel d’offres

La mission du cabinet de maîtrise d’œuvre s’articulera autour de 4 axes :

## Préparation et cadrage des chantiers d’infrastructures

* Réaliser les études de faisabilité et les plans pour chacun des 8 Centres de Secours d’Urgence en adéquation avec les normes et les recommandations d’Expertise France.
* Préparer un plan de travail détaillé de toutes les activités travaux, et une matrice illustrant l’échange d’informations et la coordination entre différents réalisateurs
* Etablir un tableau de suivi : planning, budget prévisionnel, avancement travaux, dépenses réelles, réadaptation des manquements (retards travaux et situation financière réelle)
* Mettre en œuvre un système de gestion et de contrôle du projet pour planifier et suivre la situation physique et financière
* Analyser les risques potentiels pour la mise en œuvre du volet infrastructures
* Obtenir les autorisations administratives
* S’assurer lors de l’examen préalable au démarrage du chantier que les plans proposés par les entreprises sont fiables sur le plan technique, et respectent les normes environnementales et légales de mise en conformité pour la construction

## Mise en œuvre du volet « infrastructures »

* Superviser les travaux effectués par les entreprises du bâtiment sélectionnées
* Gérer un plan de travail détaillé de toutes les activités des travaux et la matrice illustrant l’échange d’informations et la coordination entre les différents réalisateurs
* Analyser l’efficacité de l’allocation des ressources
* Evaluer et contrôler tous les coûts de mise en œuvre du projet et analyser les impacts sur le budget (rapports budgétaires, incidences des variations de coûts)

## Contrôle de qualité

* Actualiser le système de contrôle qualité des travaux et le degré de précision des rapports de supervision
* Mettre en œuvre le plan assurance qualité (PAQ)
* Participer aux visites de terrains et aux réunions destinées à examiner l’état d’avancement des travaux
* Identifier les difficultés susceptibles de causer des retards et faire des recommandations adéquates
* Anticiper les aléas, imprévus et retards de livraison ainsi que les conséquences induites et les communiquer en amont à l’équipe projet
* Anticiper et traiter les réclamations qui peuvent être faites par les intervenants de la construction dans le cadre de la mise en œuvre du projet
* Analyser et évaluer l’impact des variations de coût sur l’exécution des études et des travaux respectifs pour faciliter la prise de décisions, approbations ou mesures de redressement

## Suivi et Reporting

* Fournir des comptes rendus à l’expert infrastructure Expertise France et à d’autres parties, le cas échéant sur les questions liées à la mise en œuvre de la composante « infrastructures » du projet
* Réaliser une réunion de chantier au minimum tous les 15 jours en présence des intervenants (entreprise, direction technique du conseil régional, Expertise France, l’office National de la Protection Civile ainsi que tout autre expert nécessaire). Le compte rendu doit être diffusé sous 48 heures avec la feuille de présence signée.
* Réaliser une réunion mensuelle à Abidjan, en présence des divers intervenants, et en assurer le compte rendu
* Contrôler les états d’avancements des entreprises travaux et transmettre à l’Expert Infrastructure d’Expertise France pour vérification et validation.

## Liste des centres de Secours :

* **ABOISSO**:
* **AGBOVILLE** :
* **BONDOUKOU**
* **DIMBOKRO**
* **MAN** :
* **SASSANDRA** :
* **DALOA** :
* **MANKONO** :

## Travaux prévisionnels envisagés pour chaque centre de secours d’urgence(CSU), par ordre de priorité :

* Aire de manœuvre principalement sur le devant
* Un mur de clôture selon le modèle du CSU de DALOA avec portail métallique coulissant de 6 m (2 vantaux de 3 m) et un portillon.
* Eclairage solaire indépendant sur mat si non prévu dans la construction actuelle
* Un accès entre la voie et le portail principal (longueur maximum de 50 m)
* Une aire de lavage

## Budget global maximum à respecter

* 60 000 €

**Les prestations de maîtrise d’œuvre comprennent les phases suivantes :**

Phase 1 : AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) – Réaliser les besoins de chaque site dans le respect des priorités et du budget

Phase 2 : AVANT PROJET DETAILLE (APD) – Définitif et projet d’exécution

Phase 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES pour la constitution d’un DCE

Phase 4 : ASSISTANCE à l’analyse des offres techniques

Phase 5 : SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX, y compris les réceptions provisoires et définitives

Nota bene : Le début de la phase suivante est conditionné par l’approbation des études de la phase précédente

Etude de l’ouvrage et des plans :

Le Maître d’Œuvre établira les plans et notes de calculs correspondants suivant les variantes proposées à l’issue des études.

Les documents à fournir à l’issue de l’APS comprennent :

* La proposition d’une ou plusieurs solutions d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme fonctionnel et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées
* L’indication des durées prévisionnelles de réalisation
* L’Etablissement d’une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux sur la base des différentes solutions étudiées.

Les documents à fournir à l’issue de l’APD comprennent :

* Le plan de situation à l’échelle adéquate
* La vue en plan de l’implantation de l’ouvrage
* La description et la justification des dispositions proposées, particulièrement le choix du type d'ouvrage, donnant tous les renseignements utiles sur les procédés de construction envisagés et sur les phases de construction ;
* Les estimations des coûts des aménagements.

Nota bene : Les documents énumérés ci-dessus ne sont pas limitatifs.   
Le Maître d’Œuvre mettra à la disposition d’Expertise France, tous les documents qu’il juge nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Méthodologie

Le Maître d’Œuvre soumettra une proposition de méthodologie pour la conduite des études demandées. Il démontrera dans cette méthodologie l’adéquation des ressources humaines mobilisées avec les activités à prévoir dans les différentes phases des études, et des travaux.  
Les différentes phases de cette méthodologie devront être visualisées sur un planning. Celui-ci doit faire apparaître clairement le chronogramme d’intervention de chaque collaborateur pour :

* Analyser la pertinence de ces interventions ;
* Faciliter la vérification de l’effectivité de ces interventions

Mission de Contrôle et de surveillance des travaux

Le prestataire réalisera sa mission conformément aux normes de la maîtrise d’œuvre, des missions d’ingénieur-conseil et au respect des règles de l’art.

* Le prestataire est chargé du contrôle de la bonne exécution de l’ensemble des travaux et doit veiller au respect :  
  Des quantités prévues  
  De la qualité exigée à travers les spécifications techniques  
  Des délais d’exécution requis  
  Du suivi et encadrement de l’entreprise titulaire des travaux   
  Du contrôle de l’exécution des travaux   
  Des propositions en vue de la réception et du règlement

## Les tâches suivantes font également partie des prestations du Maître d’œuvre :

* La surveillance des travaux par l’intermédiaire de surveillants des travaux désignés, qui sont ses représentants sur le chantier ;
* La visite tous les 15 jours du chantier avec le représentant de l’entreprise en vue d’identifier les difficultés rencontrées, contrôler la qualité des travaux en cours d’exécution, mesurer les quantités des ouvrages réalisés et donner toutes les instructions nécessaires pour assurer la poursuite des travaux dans les meilleures conditions possibles. Cette visite fait l’objet d’un bref compte rendu, consigné dans le journal de chantier tenu à cet effet et destiné à vérifier la conformité de l’application des recommandations ;
* Le contrôle et la certification des décomptes et le visa du certificat de paiement ;
* La justification et vérification de l’exécution des ordres de service ;
* Être l’interlocuteur permanent de l’entreprise pour toute question relative à l’exécution des travaux.

## Période de garantie :

* Le Maître d’œuvre est tenu d’effectuer deux visites de suivi en période de garantie, dont une visite préalable à la réception définitive.
* Le maître d’œuvre parcourra le chantier avec Expertise France, le Conseil Régional, l’Office National de la Protection Civile, et lui commentera le rapport final provisoire, y compris la synthèse des activités du laboratoire de chantier, en présence du Maître d’œuvre qui se chargera d'en remettre un exemplaire à Expertise France.

Il effectuera également les prestations suivantes :

− les rapports périodiques mensuels d'avancement des travaux, et les recommandations quant aux mesures à prendre par Expertise France  
− les procès-verbaux des réceptions provisoire et définitive de travaux   
− le rapport d'achèvement des travaux   
− les plans de récolement   
− l'examen des réclamations éventuelles de l'Entreprise  
  
Le Maître d’œuvre est chargé du contrôle de la bonne exécution de l’ensemble des travaux et doit veiller au respect :   
− des quantités prévues   
− de la qualité exigée à travers les spécifications techniques   
− des délais d'exécution impartis.   
  
Le Maître d’œuvre est le conseil d’Expertise France pour la défense de ses intérêts, notamment en matière de litige éventuel.

Normes **:**   
Le Maître d’œuvre réalisera sa mission conformément aux normes des missions d’ingénieur-conseil et au respect des règles de l'art. En outre, il se conforme aux instructions qui lui sont données par Expertise France concernant le programme de travaux, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution.

Notamment :

* Arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d’exécution des [éléments de mission](http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/Elements-mission-maitrise-oeuvre.htm) de maîtrise d’œuvre confiés par des maîtres d’ouvrage publics à des prestataires de droit privé NOR: EQUU9301426A <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQUU9301426A>
* [Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993](http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Textes/Decrets/Decret_no_1993-1268_Missions_MO.htm) relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Durée :

Le maitre d’œuvre est tenu d’assurer sa mission de supervision jusqu’à la réception définitive des travaux. Le délai contractuel d’exécution des travaux sera stipulé dans les marchés de travaux.

## Documents et livrables à réaliser par la Maîtrise d’œuvre :

(En trois exemplaires papier et une version informatique)

Chaque centre de secours d’urgence aura :  
- Un CCTP travaux par CSU  
- Un CCTP éclairage solaire pour les 8 CSU.

* APS : 20 jours après l’ordre de démarrage.
* APD : 5 jours après validation APS
* CCTP : 5 jours après validation APD
* Rapport sur l’avancement des travaux : toutes les 2 semaines
* Rapport mensuel technique et financier sur une durée globale maximale travaux de 6 mois, plus réception provisoire, et la réception définitive 12 mois plus tard

Chaque étape sera validée par l’expert infrastructure d’Expertise France

Un cahier de chantier sera tenu et à disposition sur chaque site de travaux

## Visite préalable :

* Chaque candidat devra fournir la preuve d’une visite préalable, par le retour avec la proposition, d’un document signé par le chef de centre de l’office National de la Protection Civile de chaque Centre de secours d’urgence.

# ANNEXES 2

# Modèle d’attestation de Visite de Chantier

Lieu : Centre de Secours d’Urgence de …………….   
Objet : Candidature pour la Maîtrise d’Œuvre

Ce document atteste de la visite des lieux. Il devra être joint à l’offre du cabinet de Maîtrise d’œuvre.

Je soussigné, Monsieur ………………….., Chef de Centre du CSU ……………….,

Certifie que :

Le Cabinet (cachet) :

Représenté par :

a réalisé une visite préalable du ……………….. au ………………

A ……………………, le …… / …… / 2017.

Tampon et signature du Chef de Centre. Signature et nom du représentant de la maîtrise d’œuvre

Cette attestation devra obligatoirement être jointe à l’offre de la maîtrise d’œuvre.

# ANNEXES 3

# Modèle de Bordereau des prix

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Désignation** | **Avancement** | **Prix HT** |
| 1 | APS Validé | 15% |  |
| 2 | APD Validé | 5% |  |
| 3 | DAO Validé | 5% |  |
| 3 | Contrôle et suivi travaux mois 01 | 10% |  |
| 5 | Contrôle et suivi travaux mois 02 | 10% |  |
| 6 | Contrôle et suivi travaux mois 03 | 10% |  |
| 7 | Contrôle et suivi travaux mois 04 | 10% |  |
| 8 | Contrôle et suivi travaux mois 05 | 10% |  |
| 9 | Contrôle et suivi travaux mois 06 | 10% |  |
| 10 | Approbation du rapport de réception provisoire | 10% |  |
| 11 | Approbation du rapport de réception définitif | 5% |  |
| **12** | **TOTAL HT** | **100%** |  |

# ANNEXES 4

# PLANNING PREVISIONNEL

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Tâches | Mois 01 | Mois 02 | Mois 03 | Mois 04 | Mois 05 | Mois 06 | Mois 07 | Mois O8 | Mois 09 | Mois 10 | Mois 11 | Attente  12 mois | Mois 01 | Mois 02 |
| APS / APD / CCTP |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Assistance Analyse |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Travaux |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réception Provisoire |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réception Définitive |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

# 

# ANNEXES 5

# Organisation & Méthodologie

À remplir par le soumissionnaire

Merci de fournir l’information suivante :

1. Motif

Toute remarque relative aux termes de référence, importante pour la bonne réalisation des activités, en particulier des objectifs et des résultats escomptés, montrant le degré de compréhension du marché. Avis sur les principaux sujets relatifs à la réalisation des objectifs principaux du marché et des résultats escomptés.

Explication des risques et des hypothèses ayant une incidence sur l'exécution du marché.

2. Stratégie

Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre du marché.

Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs du marché.

Ressources et résultats correspondants.

3. Structure d'appui

Description des structures d'appui ("back-stopping") qui seront mises à la disposition de l'équipe d'experts par le prestataire pendant l'exécution du marché. Le rôle de la structure d'appui sera évalué et doit être clairement expliqué dans l'organisation et la méthodologie, incluant la liste du personnel et leur nombre, la capacité du personnel intervenant régulièrement en tant qu’expert sur des projets similaires, la structure organisationnelle supposée assurer cette fonction, ainsi que les systèmes de qualité disponibles, les méthodes et outils de capitalisation du savoir, disponibles parmi les différents membres du consortium.

4. Implication de tous les membres du consortium

Dans le cas d'une offre soumise par un consortium, description de la contribution de chaque membre du consortium ainsi que répartition et interaction des tâches et des responsabilités entre eux. L'implication de tous les membres du consortium sera considérée comme une valeur ajoutée. Si l'offre est soumise par une seule compagnie, le total des points disponibles dans cette rubrique de la grille d'évaluation seront alloués.

5. Calendrier des activités

Calendrier, chronologie et durée des activités proposées, en tenant compte du temps de mobilisation.

Identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution du marché, en précisant notamment comment les résultats obtenus seront pris en compte dans les rapports, en particulier dans ceux stipulés dans les termes de référence.

Les méthodologies prévues dans l'offre doivent inclure un plan de travail envisageant les ressources à mobiliser.

[

Les soumissionnaires doivent prendre en compte la période de mise en œuvre du marché et proposer les nombres de jours pour chaque membre du personnel afin qu'ils accomplissent les tâches décrites dans les termes de référence.

La mise en œuvre du marché (et les paiements correspondants) est basée uniquement sur les jours ouvrés. Le contractant ne sera payé que pour les jours effectivement prestés sur base du prix unitaire journalier indiqué dans le budget. Les soumissionnaires doivent annexer leur "estimation de nombre de jours travaillés" à leur organisation et méthodologie, afin de démontrer l'adéquation entre la méthodologie proposée et l'implication des membres du personnel. Veuillez noter que le budget ne doit pas être annexé à l'organisation et la méthodologie, dans la mesure où l'offre financière ne doit pas être indiquée dans l'offre technique.

Pendant l'évaluation technique, une estimation sera faite pour vérifier que le nombre de jours de travail estimé pour chaque mois pour chaque membre du personnel proposé dans l'organisation et la méthodologie est suffisant afin que les objectifs des termes de référence soient remplis.

Le soumissionnaire doit inclure une provision pour les congés du personnel.

6. Cadre logique

Un cadre logique intégrant les considérations énoncées aux articles 1 à 3, doit être communiqué.

# ANNEXES 6

# COLLABORATEURS PRINCIPAUX

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom du membre du personnel** | **Rôle proposé dans le projet** | **Années d'expérience** | **Âge** | **Niveau de formation** | **Domaine(s) de spécialisation** | **Expérience dans le pays partenaire** | **Langues et niveau de connaissance (très bien, bien, faible)** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

# Curriculum vitae

**Rôle proposé dans le projet :**

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

État civil:

Diplômes:

|  |  |
| --- | --- |
| Établissement  [Date début - Date fin] | Diplôme(s) obtenu(s): |
|  |  |
|  |  |

**Connaissances linguistiques : indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent; 5 - niveau rudimentaire)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Langue | Lu | Parlé | Écrit |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Affiliation à une organisation professionnelle :**

**Autres compétences:** (par ex. connaissances informatiques, etc.)

**Situation présente:**

**Années d'ancienneté auprès de l’employeur :**

**Qualifications principales :** (pertinentes pour le projet)

**Expérience spécifique dans la région:**

|  |  |
| --- | --- |
| Pays | De (date) - à (date) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

1. Date et signature originales [↑](#footnote-ref-1)
2. Date et signature originales [↑](#footnote-ref-2)